



ASSEMBLEE CONSTITUANTE

SEANCE PLENIERE

SALLE DU GRAND CONSEIL

**jeudi 15 octobre 2009
14h00 - 19h00**

PROCES-VERBAL



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications de la Présidence
5. Information sur la situation budgétaire
6. Etat d'avancement des travaux des commissions qui ne présentent pas de rapport
7. Règles de débat applicables au point suivant de l'ordre du jour
8. Poursuite de l'examen du rapport préliminaire des travaux de la commission thématique 5 "Rôle, tâches de l'Etat et finances" : **Environnement, Eau, Energie, Climat, Services industriels, Aménagement du territoire, Mobilité, Infrastructures** (le point 1 Environnement a été traité lors de la séance plénière du 22 septembre en vue de laquelle le rapport de la commission vous a été adressé)
 - a. Introduction par M. Benoît Genecand, président de la commission
 - b. Point 2 Eau
 - o Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur
 - o Débat
 - c. Point 3 Energie
 - o Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur
 - o Débat
 - d. Point 4 Climat
 - o Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur
 - o Débat
 - e. Point 5 Services industriels
 - o Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur
 - o Débat
 - f. Point 6 Aménagement du territoire
 - o Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur
 - o Débat
 - g. Point 7 Mobilité
 - o Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur
 - o Débat
 - h. Point 8 Infrastructures
 - o Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur
 - o Débat
9. Divers
10. Clôture



1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME CHRISTIANE PERREGAUX, CO-PRESIDENTE, PRESIDENTE DE SEANCE A 14H00

2.1 PERSONNES PRESENTES

Mme Christiane Perregaux, socialiste pluraliste
M. Murat Julian Alder, Radical-Ouverture
M. Michel Amaudruz, UDC
Mme Carine Bachmann, Les Verts et Associatifs
M. Roberto Baranzini, socialiste pluraliste
M. Richard Barbey, Libéraux & indépendants
M. Michel Barde, G[e]’avance
Mme Janine Bezaguet, AVIVO
M. Thomas Bläsi, UDC
M. Bertrand Bordier, Libéraux & indépendants
M. Thomas Büchi, Radical-Ouverture
M. Beat Burgenmeier, socialiste pluraliste
M. Boris Calame, Associations de Genève
M. Georges Chevieux, Radical-Ouverture
M. Michel Chevrolet, G[e]’avance
Mme Marguerite Contat Hickel, Les Verts et Associatifs
M. Nils de Dardel, SolidaritéS
Mme Simone de Montmollin, Libéraux & indépendants
M. François de Planta, Libéraux & indépendants
M. Christian de Saussure, G[e]’avance
M. Claude Demole, G[e]’avance
M. Patrick-Etienne Dimier, MCG
M. Michel Ducommun, SolidaritéS
M. Alexandre Dufresne, Les Verts et Associatifs
M. Jacques-Simon Eggly, Libéraux & indépendants
Mme Marie-Thérèse Engelberts, MCG
M. Laurent Extermann, socialiste pluraliste, à partir de 17h00
M. Franck Ferrier, MCG
M. Marco Föllmi, PDC
M. Maurice Gardiol, socialiste pluraliste
M. Pierre Gauthier, AVIVO
M. Benoît Genecand, G[e]’avance
Mme Béatrice Gisiger, PDC
M. Michel Grandjean, Les Verts et Associatifs
M. Christian Grobet, AVIVO
Mme Silja Halle, Les Verts et Associatifs
Mme Jocelyne Haller, SolidaritéS
M. Lionel Halpérin, Libéraux & indépendants, à partir de 14h30
M. Bénédikt Hentsch, Libéraux & indépendants
M. Laurent Hirsch, Libéraux & indépendants, à partir de 17h30
M. Michel Hottelier, Libéraux & indépendants
M. Florian Irminger, Les Verts et Associatifs
Mme Louise Kasser, Les Verts et Associatifs
M. René Koechlin, Libéraux & indépendants
Mme Catherine Kuffer-Galland, Libéraux & indépendants
M. Pierre Kunz, Radical-Ouverture



M. David Lachat, socialiste pluraliste, à partir de 14h45
M. Yves Lador, Associations de Genève
M. Raymond Loretan, PDC
Mme Béatrice Luscher, Libéraux & indépendants
Mme Michèle Lyon, AVIVO
Mme Claire Martenot, Solidarités
M. Antoine Maurice, Radical-Ouverture
M. Cyril Mizrahi, socialiste pluraliste
M. Souhaïl Mouhanna, AVIVO
M. Ludwig Muller, UDC
M. Jacques Pagan, UDC
M. Soli Pardo, UDC
M. Olivier Perroux, Les Verts et Associatifs
M. Philippe Roch, PDC
M. Jean-François Rochat, AVIVO
M. Albert Rodrik, socialiste pluraliste, à partir de 15h30
Mme Françoise Saudan, Radical-Ouverture
M. Andreas Saurer, Les Verts et Associatifs, à partir de 14h30
M. Jérôme Savary, Les Verts et Associatifs
M. Constantin Sayegh, PDC
M. Pierre Scherb, UDC
M. Pierre Schifferli, UDC
M. Stéphane Tanner, G[e]’avance, à partir de 15h45
M. Thierry Tanquerel, socialiste pluraliste
M. Guy Tornare, PDC
M. Marc Turrian, AVIVO
M. Alberto Velasco, socialiste pluraliste, à partir de 14h25
M. Jacques Weber, Libéraux & indépendants
M. Tristan Zimmermann, socialiste pluraliste
Mme Solange Zosso, AVIVO
M. Guy Zwahlen, Radical-Ouverture

2.2 PERSONNES EXCUSEES

M. Jean Pierre Aubert, AVIVO
M. Yves-Patrick Delachaux, MCG
M. Alfred Manuel, Associations de Genève
M. Soli Pardo, UDC
M. Pierre Schifferli, UDC

3. APROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE

5. INFORMATION SUR LA SITUATION BUDGETAIRE



Reporté après la pause.

6. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS QUI NE PRESENTENT PAS DE RAPPORT

- *Prennent successivement la parole, M. Maurice Gardiol, président de la commission 1, M. Jacques Pagan, président de la commission 2.*

7. REGLES DE DEBAT APPLICABLES AU POINT SUIVANT DE L'ORDRE DU JOUR

Point 8.

Poursuite du Rapport préliminaire des travaux de la commission thématique 5 « Rôle, tâches de l'Etat et finances » à partir du point 2.

Brève introduction par le président de la commission 5, M. Benoit Genecand (3 minutes)

Pour les points 2 à 8, présentation par le rapporteur M. Jérôme Savary (3 minutes), débat (33 minutes – 3 minutes par groupe). Il n'y a pas de vote au cours du débat concernant le rapport de la commission 5.

- **Mises aux voix, les règles de débats sont acceptées par 56 voix pour et 4 abstentions, sur un total de 60 votes.**

8. POURSUITE DE L'EXAMEN DU RAPPORT PRELIMINAIRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION THEMATIQUE 5 "ROLE, TACHES DE L'ETAT ET FINANCES" : ENVIRONNEMENT, EAU, ENERGIE, CLIMAT, SERVICES INDUSTRIELS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITE, INFRASTRUCTURES

(Le point 1 Environnement a été traité lors de la séance plénière du 22 septembre.)

Introduction par M. Benoît Genecand, président de la commission

Point 2 Eau

Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur

Proposition socialiste pluraliste (M. Alberto Velasco)

« Reconnaissance universelle du droit à l'eau et à l'assainissement, comme droit fondamental. Le droit à l'eau, parce que c'est une ressource limitée est un bien public nécessaire à la santé et indispensable pour mener une vie digne : il est donc une condition préalable à la réalisation des droits de l'Homme »

Contenu normatif du droit

« Le droit consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible, à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. L'eau devrait être considérée comme un bien social et culturel et non essentiellement comme un bien économique. »

« Le droit à l'eau doit aussi être exercé dans des conditions de durabilité, afin que les générations actuelles et futures puissent en bénéficier. Facteurs qui interviennent dans la pertinence dans la notion d'approvisionnement :

- Disponibilité.
- Qualité.
- Accessibilité : physique, économique, non-discrimination, accessibilité de l'information. »

Proposition socialiste pluraliste (M. Cyril Mizrahi)

Dans la disposition « Domaine public de l'eau », ajouter le terme « **les rives** » après « les cours d'eau. »

Proposition Associations de Genève (M. Boris Calame)

Proposition subsidiaire pour l'alinéa 1 :

¹ «Le lac, les cours d'eau, les nappes d'eau souterraines principales et profondes, **les marais et les étangs** sont des biens du domaine public cantonal. »

Débat

➤ Prise de parole des groupes

Point 3 Energie

Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur

Proposition Associations de Genève (M. Yves Lador)

Ajouter au § 1, après la phrase « Le canton assure un approvisionnement suffisant en énergie » la phrase suivante :

« **...dans le respect des principes du développement durable et du droit supérieur. Il veille à son utilisation économe et efficace. »**

Proposition de G[e]'avance (M. Michel Barde)

Sous chiffre 1, division en trois parties :

« a) Le canton assure un approvisionnement suffisant en énergie.

b) Il veille avec les communes, à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

c) Il s'engage à abaisser la consommation par habitant en relation avec le développement de la productivité. »



Sous chiffre 2 : « Dans la mesure où l'approvisionnement du canton est suffisant, ce dernier collabore aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire, sous réserve des évolutions de la technologie. Toute installation de centrale nucléaire, de dépôts de déchets radioactifs ou d'usines de retraitement sur le territoire du canton est soumise au référendum obligatoire. »

Débat

➤ *Prise de parole des groupes*

Point 4 Climat

Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur

Proposition Associations de Genève (M. Yves Lador)

« Le canton contribue, dans tout ce qui est en son pouvoir, aux efforts visant à ce que le climat ne franchisse pas un point de basculement qui provoquerait des effets catastrophiques irréversibles. Il réduit ses émissions de gaz à effet de serre dans les proportions nécessaires, indiquées par les organes reconnus de la communauté scientifique internationale. »

Proposition UDC (M. Pierre Scherb)

« Le canton réduit ses émissions de gaz à effet de serre conformément aux accords internationaux » (sans la mention « au minimum »)

Proposition socialiste pluraliste (M. Roberto Baranzini)

« Le canton combat le réchauffement climatique, au minimum conformément aux accords internationaux ratifiés par la Confédération. »

Débat

➤ *Prise de parole des groupes*

Pause – Reprise de la séance à 17h30

5. Information sur la situation budgétaire

M. Thomas Büchi, coprésident

Reprise du point 8

Point 5 Services industriels

Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur

Proposition Associations de Genève (M. Boris Calame)

Modification de l'alinéa 2 :

² « L'opérateur public vise à la réduction de la consommation **des ressources** qu'il gère, et à promouvoir les énergies renouvelables. »



Proposition MCG (M. Patrick-Etienne Dimier)

« Ne pas se prononcer sur cette question en l'état jusqu'à ce que, d'une part, la gestion du statut futur de l'ensemble des entités de droit public soit réglée et que, d'autre part, le monopole des Services industriels soit réexaminé en tant que principe constitutionnel »

La présidente accueille et remercie de sa présence M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire.

- *Prise de parole de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire*

Débat

- *Prise de parole des groupes*

Point 6 Aménagement du territoire

Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur

Proposition Libéraux & Indépendants (M. René Koechlin)

*« Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération **multipolaire, localement compacte et ménageant d'importants espaces verts** . Ils préservent les surfaces agricoles utiles et les sites protégés ».*

Proposition Radical-Ouverture (M. Pierre Kunz)

¹ *« Le canton et les communes veillent à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Ils préservent **les surfaces agricoles utiles et les sites protégés** »*

- *Prise de parole de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire*

Débat

- *Prise de parole des groupes*

Point 7 Mobilité

Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur

Proposition PDC (M. Philippe Roch)

« 1) L'Etat veille à un équilibre optimal entre les différents modes de transport.

2) Le canton élabore une politique des déplacements par la coordination des politiques, notamment d'aménagement, d'urbanisme, de la circulation, des transports et de la protection de l'environnement.



3) L'Etat favorise les transports publics et développe le réseau, ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce qu'ils soient accessibles à tous et qu'ils couvrent les besoins prépondérants de la population.

4) Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics.

5) L'Etat favorise la mobilité douce. »

Proposition Associations de Genève (M. Boris Calame)

Suppression de l'alinéa 5 ayant trait à la liberté du choix de son mode de transport.

Proposition UDC (M. Pierre Scherb)

L'alinéa 5 ayant trait à la liberté du choix du mode de transport doit être maintenu.

Proposition Libéraux & Indépendants (M. René Koechlin)

«1) (actuel alinéa 5) La liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie. L'Etat veille à un équilibre entre les différents modes de transport. (correspond à la variante 1 de l'alinéa 5 proposée par la CO5)

2) (actuel alinéa 4) Le canton élabore une politique des déplacements par la coordination des politiques, notamment d'aménagement, d'urbanisme, de la circulation, des transports et de la protection de l'environnement.

3) (actuel alinéa 1) L'Etat encourage les transports publics et développe le réseau ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération. Il veille à ce qu'il soient accessibles à tous et qu'ils couvrent les besoins prépondérants à la population.

4) (actuel alinéa 3) L'Etat encourage la mobilité douce. L'alinéa 2 est supprimé en attendant la discussion sur les régies de l'Etat».

Débat

➤ Prise de parole des groupes

Point 8 Infrastructures

Présentation par M. Jérôme Savary, rapporteur

Débat

➤ Prise de parole des groupes



9. DIVERS

Proposition PDC (Mme Béatrice Gisiger)

« Planification des travaux de l'Assemblée constituante

Au vu des propositions reçues sur la procédure et la planification des travaux de l'Assemblée constituante et de l'avancement des travaux des commissions, le groupe démocrate chrétien soumet à l'Assemblée plénière, à l'intention du Bureau, les propositions suivantes :

- 1. Respect de la liberté d'organisation des commissions thématiques selon l'art. 34, alinéa 1 du règlement de l'Assemblée constituante*
- 2. Organisation d'une seule consultation de la population sur les rapports de commission*
- 3. Planification de cette consultation dès la fin des travaux des commissions thématiques (dès le 1^{er} avril 2010), en amont de la rédaction du projet de Constitution*
- 4. Révision de la planification et modification du règlement de l'Assemblée constituante y relative, soumises à l'Assemblée lors de la séance plénière du 22 novembre »*

- La proposition est renvoyée au Bureau.

10. CLOTURE

- La séance est levée à 19h00.

La secrétaire générale

Mme Sophie FLORINETTI
Secrétaire générale

La présidente de séance

Mme Christiane PERREGAUX
Coprésidente